

protection de mes biens et habitant à titre gratuit

Par valoute, le 20/03/2012 à 15:16

bonjour,

L'entreprise de mon conjoint avec qui je ne suis ni mariée ni pacsée,a fait faillite. il a plein de dettes et est menacé tous les jours par des huissiers. il n'a plus de logement et donc plus d'adresse. il me demande de l'héberger à titre gratuit et ainsi lui fournir une adresse. Mais je crains de voir surgir les huissiers chez moi et je crains que mes propres biens soient saisis. MERCI DE VOTRE REPONSE.

Par youris, le 20/03/2012 à 18:55

bjr,

d'abord ce n'est pas votre conjoint, terme qui est réservé aux personnes mariés.

si vous avez les factures des biens vous appartenant, vous ne risquez rien.

si j'ai bien compris la personne que vous appelez votre conjoint ne vit pas actuellement avec vous ?

en conclusion vous risquez de perdre votre tranquillité à héberger une personne poursuivie par les huissiers.

cdt